



Monsieur le Président,
Madame la Secrétaire,
Mesdames, Messieurs les membres de la CSSCTL,

Pour l'instance de ce jour, **en format demi-journée**, de nombreux sujets de grande importance pour les agents et pourtant très peu de temps consenti par la direction sur ceux-ci.

- Arrivée du nouveau faucardeur, aucun document transmis_ 30mn
- Risques psychosociaux, aucun document transmis_ 30mn
- Amiante ouvrages, diagnostic et suivi, aucun document transmis_ 30mn
- Accidentologie de la DTNE 2025 et 1^{er} trimestre 2026, bilan_ **15mn**
- Exosquelettes, retour d'expériences_ 45mn
- Fortes chaleurs, canicules, retour d'expérience 2025, aucun document transmis_ **15mn**

A vos marques, prêt, feu, partez...

La CGT rappelle que la présente commission santé sécurité et conditions de travail n'est pas un sprint, c'est une course de fond, **chacun de ces sujets oblige à davantage de temps d'échange**. En consacrer si peu n'est certainement **pas à la hauteur des impacts engendrés sur la santé des personnels**, ni à la hauteur de la responsabilité de la direction de la DTNE en matière de prévention.

Voici pour la forme.

Pour le fond, difficile de se faire une idée pour les thématiques où aucun document n'a été communiqué préalablement. Quelques observations et remarques néanmoins...

Bateau faucardeur. La CGT se félicite de l'arrivée d'un nouveau faucardeur moissonneur et rappelle que **cette dynamique d'acquisition de matériel pour limiter la pénibilité liée à l'envahissement par des espèces exotiques envahissantes de nos voies d'eau, mais aussi permettre de maintenir la navigation en période estivale a été initié grâce à la mobilisation et à l'action des personnels, sous l'impulsion des OS, et particulièrement de la CGT sur cette thématique.**

La CGT rappelle néanmoins que, si l'acquisition de nouveaux matériels (bateaux, mini-pelles, camions-grues...) est indispensable et doit être à la hauteur des nuisances engendrées, l'organisation, la formation et le dimensionnement des équipes sur le terrain restent tout aussi déterminants pour lutter contre ces envahissements et préserver en premier lieu la santé des agents.

Risques psychosociaux. Au moment des réorganisations incessantes, acte 1, acte 2, téléconduite, fermeture de centres, centralisation des métiers au niveau des directions nationales, cahier de filières... les incertitudes, surcharge de travail, perte de sens au travail, qualité de travail empêchée sont très fortes. **Ces perceptions sont par ailleurs partagées aussi bien dans les services territoriaux, que dans les services du siège de la DTNE, aussi bien sur le terrain que dans les bureaux, et à tous les niveaux hiérarchiques.** Les réponses de la direction doivent être à la hauteur de ces enjeux ; la **CGT délibérément exclue** jusque-là de la mise en œuvre d'un programme d'actions, y veillera.

Amiante. L'inhalation de fibres ou filaments d'amiante peut provoquer des pathologies respiratoires cancéreuses graves. Le milieu professionnel constitue la principale source d'exposition à ce risque. VNF a l'obligation de faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs. **La CGT demande un point précis quant au respect des obligations réglementaires sur le sujet.**

Accidentologie à la DTNE. Le taux de fréquence ainsi que les taux de gravité ne sont pas communiqués. Pourtant, ces deux indicateurs sont essentiels à l'analyse des accidents afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées. Ces éléments sont par ailleurs disponibles au niveau national.

Ainsi, nous pouvons noter, pour 2025, qu'à la DTNE, le taux de fréquence des accidents **n'a jamais été aussi élevé.** Il est l'un des plus importants au niveau national.

Pour l'accidentologie, malheureusement, c'est le même constat qu'au niveau national, toujours moins de personnels, pour toujours plus d'accidents, toujours plus graves.

La CGT demande que le bilan d'accidentologie de la DTNE **permette un suivi des évolutions annuelles en fréquence et gravité**, et que la présentation du bilan annuel local se cale sur le modèle central, notamment afin de mieux identifier les unités de travail les plus accidentogènes, ainsi que les risques les plus importants.

Par ailleurs, la CGT note que les situations de conflit au travail ou situation de souffrance au travail représentent près de 30% des jours d'arrêt au sein de la DT. La CGT alerte une nouvelle fois la direction sur la question des RPS, et demande à connaître les engagements pris sur ce sujet de plus en plus prégnant dans ce contexte de réorganisation permanente.

Pour les questions diverses, **la CGT :**

- demande à être destinataire de toutes les dates des commissions locales de prévention
- demande à être informée des alertes GASPER pour les accidents graves
- à être intégrée à tous les groupes de travail issus de la CSSCT ou concernant les conditions de travail
- alerte sur l'absence de panneaux d'affichage à destination des OS dans de nombreux centres et demande une application rapide des directives ministérielles sur ce sujet

La CGT prendra désormais toute sa place dans cette instance pour la défense et l'amélioration des conditions de travail et conditions de vie des agents au sein de la DTNE. Elle entend ne pas être entravée dans l'exercice de son droit à informer et représenter les agents.

*Merci,
Les représentants CGT.*